

Compte rendu de la réunion
du Vendredi 02/12/2022

Présents :

Intervenants : Jonathan PONTET (Adjoint chargé du CME), Lydie LEROY (Conseillère municipale déléguée), Justine MERCIER (Secrétaire de Mairie).

Conseillers Municipaux Enfants :

- **École Léonard de Vinci :** Kayliah BUFFIN (CM1), Adil TRABELSI (CM1), Soline ROBIN (CM2), Mahé JUGUANT (CM2)
- **École Marcel Pagnol :** Elise LABROSSE (CM1), Kiara LOTTO (CM1)
- **École St Charles :** Elyo SCHMITT (CM1), Flore POTHIER (CM2), Emma MERCIER (CM2), Kaelyn MALENDOMA (CM2)
- **Ecole La Farandole :** Thaïs MASSARDIER (CM1), Valentin FUSIL (CM2)
- **Ecole Les Marronniers :** Nina PETIT (CM1)

Excusés : Patrice VERCHERE (Maire de COURS), Marie-Claire DUBOUIS (Maire déléguée de Thel), Jeanne-Marie BERCHOUX-LAMBERT (Adjointe), Laurence BEZACIER (Conseillère Municipale), Sofianne LATRILLE (CM2)

1. Installation et présentation des membres du Conseil Municipal Enfants (CME)

- M. Jonathan PONTET, Adjoint chargé du CME, souhaite la bienvenue à chaque nouveau conseiller municipal enfant et leur adresse ses sincères félicitations pour cette élection. Il leur précise que leur nouveau rôle est de représenter leurs camarades. Il espère que ce mandat de jeune élu leur donne vocation pour être élu plus tard, à l'âge adulte, comme lui, qui a été élu au CME de Pont-Trambouze, il y a une quinzaine d'années.

- Un tour de table est réalisé, afin que chacun se présente :

Jonathan PONTET Adjoint chargé du CME, de la Communication, des Fêtes et cérémonies, du Fleurissement, du Tourisme

Lydie LEROY Conseillère Municipale déléguée à la Gestion des affaires courantes de Pont-Trambouze, aux Locations de salles et à la Sécurité / Incendie

Justine MERCIER Agent administratif de la Mairie de COURS, Collaboratrice du Maire et chargée du secrétariat de élus et de la Direction, de la Communication, du CME

École Léonard de Vinci : Kayliah BUFFIN (CM1), Adil TRABELSI (CM1), Soline ROBIN (CM2), Mahé JUGUANT (CM2)

École Marcel Pagnol : Elise LABROSSE (CM1), Kiara LOTTO (CM1)

École St Charles : Elyo SCHMITT (CM1), Flore POTHIER (CM2), Emma MERCIER (CM2), Kaelyn MALENDOMA (CM2)

Ecole La Farandole : Thaïs MASSARDIER (CM1), Valentin FUSIL (CM2)

Ecole Les Marronniers : Nina PETIT (CM1), Sofianne LATRILLE (CM2)

2. Présentation de la Commune de COURS

En France, il y a 36 000 communes. La population d'une Commune élit un Conseil Municipal, qui lui-même élit un Maire. Cette assemblée se réunit régulièrement pour s'occuper des affaires de la Commune.

Il est expliqué qu'à Cours, la commune a une particularité. En effet, depuis le 1^{er} Janvier 2016, il s'agit d'une Commune Nouvelle. C'est-à-dire, que les Communes historiques de Cours La Ville, Pont-Trambouze et Thel se sont regroupées pour former une seule Commune, appelée COURS. L'objectif de ce regroupement est de mutualiser les moyens humains, financiers et techniques de chaque commune historique, pour créer une Commune Nouvelle plus forte, pour l'avenir.

Il leur est également expliqué qu'une Commune a en charge la gestion de l'Etat Civil (Naissance, Mariage, Décès), le respect de l'ordre public avec la Police Municipale, l'enseignement avec les écoles maternelles et primaires, l'action sociale, l'urbanisme, les services sportifs et culturels : salle des sports, stades, bibliothèque, salle de cinéma, l'entretien de la voirie et organiser les différentes élections. Pour se faire, elle dispose d'un budget, avec des recettes et des dépenses.

Quelques questions sont posées aux enfants, afin de voir s'ils connaissent bien leur Commune :

- Le Nom du Maire de COURS : [M. Patrice VERCHERE](#), qui est également Maire délégué de Cours La Ville, Président de la COR (Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien) et Vice-Président délégué du Département du Rhône
- Le Nom du Maire délégué de Pont-Trambouze : [M. David GIANONE](#)
- Le Nom du Maire délégué de Thel : [Mme Marie-Claire DUBOIS](#)
- Nombre d'habitants : [4 470](#)
- Noms des habitants de Cours La Ville : [les Coursiauds et les Coursiaudes](#)
- Noms des habitants de Pont-Trambouze : [les Pont-Trambouziens et les Pont-Trambouziennes](#).
- Noms des habitants de Thel : [les Thelois et les Theloises](#)
- Noms des habitants de La Ville : [les Lilipanpans](#)
- Sites connus à COURS : [les Mairies, les écoles, l'église, la salle de sports, la salle des fêtes, la bibliothèque, le parc public, le cinéma, les stades, ...](#)
- Participation des Conseillers Municipaux Enfants aux associations de COURS : [Basket, Gym, Foot, Escrime, Athlétisme, Ecole de musique, Théâtre, Tennis de table](#)
- Participation à des manifestations locales : [la Fête des Marrons, la Foire au Boudin, la Fête de Cours, la Fête des classes, ...](#)

3. Présentation des missions du Conseil Municipal Enfants

Ce conseil, qui est composé d'enfants des classes de CM1 et CM2 de toutes les écoles primaires de COURS. Il permet aux jeunes de réfléchir, discuter et s'exprimer sur la vie de la commune. Le plus souvent, les réunions seront des sorties, pour découvrir le fonctionnement de services publics particuliers : Gendarmerie, Pompiers, Maires annexes, Château de la Fargette, ...

Les élus du CME représentent les jeunes de l'ensemble de la Commune : leurs amis, leurs camarades d'écoles ou d'associations, ... Ils doivent être à l'écoute des demandes et idées des autres, puis savoir les rapporter au sein de cette assemblée. L'objectif de leur mandat est de proposer des projets pour améliorer la vie quotidienne des enfants à COURS. C'est un rôle important !

De plus, il est rappelé que chacun a été élu pour 2 ans et que dans le cadre de leur nouvelle fonction d'élus, les Conseillers Municipaux ont des obligations à respecter :

- Assister aux réunions du CME,
- Proposer et participer aux projets et manifestations de cette assemblée,
- Participer aux cérémonies de la Commune : commémorations, vœux du maire, ...
- Informer ses camarades des décisions prises au sein du Conseil.

De plus, il est demandé aux jeunes élus de bien vouloir réfléchir pour la prochaine réunion à leurs attentes sur les missions ou réalisations de projets au sein du CME. Un tour de table sera organisé pour permettre à chacun de s'exprimer sur le sujet.

4. Election d'un Maire au sein du CME

Il est également annoncé aux enfants qu'un Maire sera élu par les autres membres du CME à la prochaine réunion.

Ce Maire aura pour rôle essentiel de représenter le groupe du CME auprès d'autres instances, comme leurs pairs du Conseil Municipal. Il devra également prendre des décisions sur le travail mené.

Chaque enfant est donc invité à réfléchir à sa candidature à ce poste pour la prochaine réunion.

5. Visite de la Mairie

Pour clôturer cette première réunion, une visite des locaux de la Mairie est effectuée : le bureau de M. le Maire et de ses Adjoints, les bureaux des agents administratifs, la salle des Mariages et le local des archives communales.

Et enfin, il est remis aux enfants une lettre adressée à leurs parents, avec une fiche de renseignements et une autorisation parentale. Il leur est demandé de bien vouloir rapporter ces documents dûment remplis à la prochaine réunion.

Prochaine réunion prévue le Vendredi 27 Janvier 2023 à 17h
(une convocation vous sera adressée en temps voulu)

Bonnes vacances et bonne fête de fin d'année à tous !

